



LE PREFET DE L'AIN

CABINET DU PREFET

VB 15.019

## **Arrêté accordant l'honorariat à un maire**

**Le Préfet de l'Ain,**

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2122.35 ;

VU la circulaire n° NOR/INT/A/08/00052/C du 3 mars 2008 du ministère de l'intérieur, de l'Outre-Mer et des collectivités territoriales ;

VU la demande du 26 juin 2015 de M. le Maire de Mantenay-Montlin sollicitant l'octroi de l'honorariat de maire pour M. Christian BELLATON au titre des fonctions qu'il a exercées au service de la commune de Mantenay-Montlin (01) de 1971 à 2014 : conseiller municipal de 1971 à 1977, adjoint de 1977 à 1995 et maire de 1995 à 2014.

### **ARRETE :**

Article 1er – M. Christian BELLATON, au titre des fonctions qu'il a exercées comme maire de Mantenay-Montlin, de 1995 à 2014, est nommé maire honoraire.

Article 2 - La secrétaire générale de la préfecture de l'Ain est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et dont mention sera insérée au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Ain.

Bourg-en-Bresse, le 6 octobre 2015

Le préfet,

Laurent TOUVET